

Le 14 mai 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TROIS-PISTOLES**

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 14 mai 2018 à 19 h 30 en la salle du conseil située à l'hôtel de ville et à laquelle sont présents :

Mme Gina Charest, conseillère
Mme Marie LeBlanc, conseillère
Mme Jacinthe Veilleux, conseillère
M. Guillaume Côté-Philibert, conseiller
M. Frédéric Lagacé, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Jean Pierre Rioux, maire.

Absence : M. Maurice Vaney, conseiller

Sont également présents Mme Pascale Rioux, directrice générale, greffière adjointe et trésorière adjointe, M. Steve Rioux, trésorier, et M. Benoit Rheault, greffier.

Sept citoyens assistent à l'assemblée.

13 572

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

13 573

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 AVRIL 2018

**Il est proposé par Gina Charest
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018.

ADOPTÉE

13 574

3. ADOPTION DES DÉBOURSÉS D'AVRIL 2018

**Il est proposé par Marie LeBlanc
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve et autorise le paiement des déboursés du mois d'avril 2018 au montant total de 320 635,70 \$.

ADOPTÉE

**4. APPROBATION PAR LES PERSONNES HABLES À VOTER DU
RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 824**

Le greffier dépose, conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2), le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter relatif au « Règlement n° 824 décrétant l'acquisition d'un tracteur à trottoirs neuf, comportant une dépense de 108 000 \$ et un emprunt du même montant, remboursable en 10 ans » : ce certificat mentionne que ledit règlement n° 824 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter puisqu'aucune demande n'a été reçue le 16 avril 2018 afin qu'un scrutin référendaire soit tenu.

13 575

5. SUIVI DE L'APPEL D'OFFRES « FOURNITURE D'UN TRACTEUR À TROTTOIRS 4 X 4 ARTICULÉ POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS DE TROIS-PISTOLES »

ATTENDU QUE le 9 mai 2018 le « Règlement n° 824 décrétant l'acquisition d'un tracteur à trottoirs neuf, comportant une dépense de 108 000 \$ et un emprunt du même montant, remboursable en 10 ans » est entré en vigueur et ce, après avoir reçu l'approbation requise par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 3 mai 2018;

Pour ce motif,

Il est proposé par Frédéric Lagacé

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles confirme que le contrat pour la fourniture d'un tracteur à trottoirs 4 x 4 articulé pour le Service des travaux publics de Trois-Pistoles (VTP-2018-02) a été attribué le 9 mai 2018 à l'entreprise « Équipements J.K.L. inc. », le tout conformément aux prescriptions de la résolution n° 13 562 adoptée le 9 avril 2018, soit pour un montant de 118 110,37 \$ taxes et crédit (pour échange) inclus.

ADOPTÉE

13 576

6. DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

ATTENDU les besoins importants d'amélioration du réseau routier municipal à Trois-Pistoles, notamment pour l'asphaltage des rues Jenkin, Michaud, Vézina, Raymond, des Cèdres, du Parc, du Chanoine-Côté, des Roitelets, Notre-Dame Ouest, Notre-Dame Est, etc.;

Pour ce motif,

Il est proposé par Guillaume Côté-Philibert

Et résolu à l'unanimité,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles demande à M. Jean D'Amour, ministre délégué aux Affaires maritimes, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et député de Rivière-du-Loup/Témiscouata, une aide financière d'un minimum de 75 000 \$ pour l'année 2018 dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

ADOPTÉE

13 577

7. ENTENTE AVEC LE CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT CONCERNANT LA DESSERTE EN EAU DE L'HÔPITAL

ATTENDU QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent projette de faire des travaux touchant la desserte en eau de l'hôpital de Trois-Pistoles;

ATTENDU QU'une partie des travaux doit être exécutée dans l'emprise de la rue de l'Hôpital, propriété de la Ville de Trois-Pistoles;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Jacinthe Veilleux

Et résolu unanimement;

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles mandate M. Jean Pierre Rioux, maire, et Mme Pascale Rioux, directrice générale, afin signer pour et au nom de la Ville une entente avec le CISSS concernant lesdits travaux.

ADOPTÉE

13 578

8. EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE

Il est proposé par Marie LeBlanc

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles autorise l'embauche de M. Alex Leclerc à titre de pompier volontaire. M. Leclerc est soumis à une période de probation d'une durée de 6 mois se terminant le 15 novembre 2018.

ADOPTÉE

13 579

9. SERVICE D'INSPECTION ET RAMONAGE DES CHEMINÉES EN 2018

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles possède un Service de sécurité incendie (SSI) qui inclut en particulier un préventionniste;

ATTENDU les dispositions du règlement n° 697 ayant pour objet de

réglementer l'inspection et le ramonage des cheminées;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Gina Charest

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles retienne les services de « Service de ramonage M. Ouellet enr. » afin d'effectuer l'inspection et le ramonage des cheminées pour la saison 2018;

Que : les coûts chargés aux contribuables (clients) soient les suivants :

- Inspection de la cheminée seulement : 20 \$

- Ramonage, ramassage des résidus et inspection : 35 \$;

Que : les conditions suivantes fassent partie du présent contrat :

- les résidus de ramonage ne doivent pas être déposés chez les clients;

- le ramoneur doit référer les clients au SSI de la Ville pour toute question en matière de prévention incendie, mise à part celles concernant l'état de fonctionnement de la cheminée inspectée.

ADOPTÉE

13 580

10. ENTENTE AVEC LA MRC DES BASQUES POUR L'UTILISATION DU SERVICE DE PRÊT DE LA BIBLIOTHÈQUE ANNE-MARIE-D'AMOURS

ATTENDU QUE la MRC des Basques souhaite profiter du service de la bibliothèque Anne-Marie-D'Amours pour le projet de la Grand-mère aux livres;

Pour ce motif,

Il est proposé par Marie LeBlanc

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles autorise Mme Sara Amélie Bellavance, directrice du Service de la culture et des communications, à signer avec la MRC des Basques l'entente d'utilisation du service de prêt de la Bibliothèque Anne-Marie-D'Amours pour et au nom de la Ville de Trois-Pistoles.

ADOPTÉE

13 581

11. PROJETS RETENUS ET SOMMES CONSENTIES DANS LE CADRE DE L'AN 1 DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2018-2020

ATTENDU les recommandations du comité de gestion de l'entente de développement culturel (EDC) quant à l'acceptation des projets et des sommes consenties pour leur réalisation;

Pour ce motif,

Il est proposé par Jacinthe Veilleux

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve le versement de l'aide consentie aux organismes mentionnés ci-dessous pour lesdits projets dans le cadre de l'an 1 de l'entente de développement culturel 2018-2020;

Projet	Aide
1.1 Mise en valeur du patrimoine local de Trois-Pistoles (promoteur : les Compagnons de la mise en valeur du patrimoine vivant de Trois-Pistoles inc.)	4 000 \$
1.2 Mise en valeur le patrimoine bâti à fort rayonnement (promoteur : à préciser)	3 000 \$
1.3 Mise en valeur du patrimoine maritime sur le quai (promoteur : Ville de Trois-Pistoles)	5 400 \$
2.1 Réaliser une série d'activités culturelles favorisant l'échange intergénérationnel, l'apport multiculturel et la participation de la clientèle jeunesse (voir sept projets ci-après)	
2.1.1 Génie en herbe (promoteur : Maison de la Famille des Basques)	2 000 \$
2.1.2 Camps de jour (promoteur : Les Amis de l'Art de Trois-Pistoles inc.)	2 000 \$
2.1.3 L'art du conte dans toute les cultures (promoteur : les Compagnons de la mise en valeur du patrimoine vivant de Trois-Pistoles inc.)	4 000 \$
2.1.4 Café de la parole entre aînés et jeunes préscolaires (promoteur : les Compagnons de la mise en valeur du patrimoine vivant de Trois-Pistoles inc.)	4 000 \$
2.1.5 Éveil musical (promoteur : Maison de la Famille des Basques)	1 500 \$
2.1.6 Ateliers de formation et / ou prestation de l'Ensemble vocale Synergie auprès de clientèles cibles (promoteur : Ensemble vocale Synergie)	1 000 \$
2.1.7 Atelier d'art-thérapie pour jeunes vivant avec des problèmes d'anxiété (promoteur : Maison de la Famille des Basques)	1 500 \$
3.1 Lancement d'un appel de projets ayant pour objectif l'accessibilité aux arts et la culture et le dynamise culturel pistolois (promoteurs : à préciser)	16 000 \$

3.2 Slam ado (promoteur : MRC des Basques / 1 800 \$). Conte auprès de la clientèle de l'École d'immersion française (promoteur : les Compagnons de la mise en valeur du patrimoine vivant de Trois-Pistoles inc. / 1 500\$)	3 300 \$
4.1 Production de portraits de bénévoles œuvrant au sein d'organismes culturels (promoteur : à préciser)	1 000 \$

Que : le Conseil autorise Mme Sara Amélie Bellavance, directrice du Service de la culture et des communications, à signer avec les promoteurs une convention d'aide financière pour et au nom de la Ville de Trois-Pistoles;

Que le Conseil autorise Mme Bellavance à coordonner la réalisation des moyens d'action portés par la Ville et donc à acquérir les biens et/ ou retenir les services spécialisés nécessaires pour la concrétisation des moyens d'action.

ADOPTÉE

13 582

12. PROJETS RETENUS ET SOMMES CONSENTIES DANS LE CADRE DU FONDS CULTUREL 2018 DE LA VILLE DE TROIS-PISTOLES

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles a lancé un appel de projets en lien avec son Fonds culturel 2018;

ATTENDU QUE le comité d'analyse a évalué les demandes reçues et présenté au Conseil de Ville de Trois-Pistoles ses recommandations quant à l'acceptation des projets et des sommes consenties pour leur réalisation ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Marie LeBlanc

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve le versement de l'aide consentie aux organismes mentionnés ci-dessous pour les projets suivants dans le cadre du Fonds culturel :

Organisme	Projet	TOTAL
Les Amis de l'Art de Trois-Pistoles inc. (fiduciaire pour le projet de Soraïda Caron)	Marathon de la création	5 000 \$
Les Compagnons de la mise en valeur du patrimoine vivant de Trois-Pistoles inc.	Mise à niveau du matériel technique - Console de son	3 000 \$
La Corporation du patrimoine et du tourisme religieux des Trois-Pistoles	Spectacles à grand déploiement	4 000 \$
Total		12 000 \$

Que : le Conseil autorise et entérine la signature de Mme Sara Amélie Bellavance, directrice du Service de la culture et des communications, à signer avec les organismes une convention d'aide financière pour et au nom de la Ville de Trois-Pistoles.

ADOPTÉE

13 583

13. ANIMATION MUSICALE DANS LE PARC DE L'ÉGLISE

ATTENDU l'apport à l'offre culturelle pistoloise des pique-niques musicaux accessibles gratuitement, tant pour la population que pour les touristes, dans le parc de l'église;

ATTENDU QUE la Corporation du patrimoine et du tourisme religieux des Trois-Pistoles propose d'en présenter quatre à l'été 2018 et que ce type d'événement réunit des gens de tous âges,

Pour ces motifs,

Il est proposé par Gina Charest

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve le versement de l'aide consentie à la Corporation du patrimoine et du tourisme religieux des Trois-Pistoles pour la tenue de quatre pique-niques musicaux dans le parc de l'église à l'été 2018 pour la somme de 2 000 \$;

Que : le Conseil autorise et entérine la signature de Mme Sara Amélie Bellavance, directrice du Service de la culture et des communications, à conclure avec l'organisme une convention d'aide financière pour et au nom de la Ville de Trois-Pistoles.

ADOPTÉE

14. PROTECTION DES PRISES D'EAU POTABLE FACE AUX RISQUES LIÉS AUX HYDROCARBURES EN PARTICULIER LORS DE LA FRACTURATION HYDRAULIQUE

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles possède une prise d'eau de surface dans la rivière des Trois-Pistoles, soit dans la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges;

ATTENDU QUE cette prise d'eau municipale dessert l'ensemble de sa population de même qu'une part significative de la population de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges;

ATTENDU QUE le bassin versant alimentant cette prise d'eau potable s'étant sur le territoire de plusieurs municipalités et MRC, ce qui rend cette prise d'eau d'autant plus vulnérable à tout déversement et toute contamination en amont;

ATTENDU QUE l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans le bassin versant de cette prise d'eau potable, en particulier lors d'activités de fracturation hydraulique, posent des risques importants pour la santé humaine et même pour l'économie locale;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à l'instar de certaines villes et de municipalités du Québec, ont déposé auprès du gouvernement du Québec des demandes relatives au retrait des projets de règlement provinciaux publiés le 20 septembre 2017;

ATTENDU QUE pour des raisons évidentes de protection des populations humaine, animale et végétale, les orientations gouvernementales en matière d'exploitation d'hydrocarbures devraient être amendées de façon à tenir compte des préoccupations des municipalités du Québec quant à la préservation des sources d'eau potable;

ATTENDU QUE le principe de précaution devrait prévaloir en matière d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures et, en particulier, lors de l'utilisation de la fracturation hydraulique;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Frédéric Lagacé

Et résolu à l'unanimité par ce Conseil,

Que : La Ville de Trois-Pistoles demande au gouvernement québécois que les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire incluent les éléments suivants :

- permettre aux MRC de délimiter les territoires incompatibles avec les activités reliées aux hydrocarbures dans leur schéma d'aménagement et de développement;
- permettre aux MRC de protéger les sources d'eau potable par l'identification de territoire incompatibles;
- s'assurer du non-renouvellement des droits des claims qui posent des risques pour des prises d'eau potable et ce, lorsque ces droits viennent à échéance.

Que : cette résolution soit transmise à M. Philippe Couillard, premier ministre du Québec, à Mme Isabelle Melançon, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à M. Jean D'Amour, ministre délégué aux Affaires maritimes, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et député de Rivière-du-Loup-Témiscouata, ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec, la Fédération des municipalité du Québec et à la MRC des Basques.

ADOPTÉE

15. AMÉLIORATION DE LA DESSERTE AMBULANCIÈRE DANS LA RÉGION

ATTENDU QUE le territoire de la MRC des Basques est desservi par un service ambulancier basé sur un horaire 7/14 jours, 24h/24h, soit des horaires de faction à domicile pour ses techniciens ambulanciers paramédics;

ATTENDU QUE cette situation fait que ces techniciens/techniciennes attendent ainsi les appels à la maison (et non au poste ambulancier) 24h sur 24, pendant 7 jours de suite, ce qui rajoute un délai supplémentaire de plusieurs minutes au délai d'intervention (et davantage lors de situations particulières : sommeil des paramédics, leur douche, averses de neige, etc.);

ATTENDU QUE ce délai supplémentaire (pouvant aller normalement jusqu'à 6 minutes le jour et 9 minutes la nuit) est crucial pour la survie des patients dans le cas de plusieurs interventions (ex. arrêts cardiaques, ACV);

ATTENDU QUE plusieurs villes et MRC du Québec se sont vu octroyer les budgets nécessaires pour améliorer cette situation en instaurant des quarts de travail à l'heure pour leurs paramédics qui demeurent au poste ambulancier (et non à leur domicile) pour recevoir les appels;

ATTENDU QUE l'instauration de ce type de desserte ambulancière (à partir du poste ambulancier selon un quart de travail à l'heure) sauve des vies;

ATTENDU QUE ce type amélioré de desserte ambulancière respecte les principes de santé et de sécurité au travail en permettant d'éviter des quarts de travail sans sommeil pendant plusieurs heures d'affilée;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Frédéric Lagacé

Et résolu à l'unanimité par ce Conseil,

Que : la Ville de Trois-Pistoles appuie la pétition lancée par des ambulanciers des Basques et, ainsi, demande au ministère de la Santé et des Services sociaux d'accorder les sommes nécessaires à la mise en place d'un service ambulancier basé sur des quarts de travail réguliers (à l'heure), ce qui contribuerait à sauver des vies dans la région;

Que : la présente résolution soit acheminée au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Gaétan Barrette, à la présidente-directrice générale du CISSS Bas-Saint-Laurent, Mme Isabelle Malo, et au ministre responsable de la région Bas-Saint-Laurent, ministre délégué aux Affaires maritimes et député de Rivière-du-Loup-Témiscouata, M. Jean D'Amour.

ADOPTÉE

13 586

16. PROCESSUS DE VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

ATTENDU la résolution n° 13 527 du 12 février 2018 de la Ville de Trois-Pistoles concernant le processus de vente pour défaut de paiement de taxes;

ATTENDU QU'à la date limite fixée par la MRC des Basques pour recevoir la liste officielle des immeubles concernés pour défaut de paiement de taxes, soit le 9 mars 2018, deux des immeubles précisés à la résolution n° 13 527 demeuraient en défaut de paiement de taxes municipales, soit les immeubles suivants :

Matricule : 0332-58-6932-00-0000 Lot : 5 226 586, cadastre du Québec	Matricule : 0332-58-8138-00-0000 Lot : 5 226 587, cadastre du Québec
---	---

ATTENDU QUE, par sa résolution n° 13 551 du 12 mars 2018, la Ville de Trois-Pistoles a approuvé une liste officielle afin que soient vendus ces deux immeubles pour non-paiement de taxes;

ATTENDU la réception, à la Ville, de paiements significatifs entre le 12 mars et le 14 mai 2018 concernant ces deux dossiers;

ATTENDU QUE, relativement à ces dossiers, ce paiement couvre les frais de la MRC et fait en sorte qu'aucun montant de taxes municipales ou scolaires ne soit prescrit en 2018;

ATTENDU l'avis favorable de la commission scolaire impliquée relativement au retrait de ces dossiers du processus 2018 de vente pour non-paiement de taxes;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Jacinthe Veilleux

Et résolu à l'unanimité,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles retire de ladite liste officielle les deux immeubles en question et, ainsi, demande à la MRC des Basques de mettre fin au processus 2018 de vente pour non-paiement de taxes de ces deux immeubles;

Que : le Conseil entérine le versement des sommes dues, relatives à ces dossiers, à la Commission scolaire du-Fleuve-et-des-Lacs (1 569,66 \$) et à la MRC des Basques (974,52 \$) et ce, à même les paiements reçus;

Que : la présente résolution modifie les résolutions n^{os} 13 527 et 13 551.

ADOPTÉE

17. AVIS DE MOTION - PRÉSENTATION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÉGLEMENT CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE

M. Frédéric Lagacé, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil municipal sera soumis, pour adoption, un règlement

concernant la gestion contractuelle. À cette fin, M. Lagacé présente et dépose le projet de règlement n° 825.

13 587

18. DONS, MEMBERSHIPS ET AUTORISATIONS (DIVERS)

[Note du greffier : M. Guillaume Côté-Philibert, conseiller, a déclaré son intérêt dans ce point lors d'une réunion non publique des membres du Conseil le 9 avril 2018 et ce, dû au fait qu'il est à l'emploi de l'un des organismes visés par la résolution. Aussi, M. Côté-Philibert n'a pas participé aux discussions ni au vote sur ce sujet, ayant quitté ladite réunion après avoir divulgué la nature générale de son intérêt. M. Côté-Philibert a également déclaré cet intérêt lors de la présente séance ordinaire et s'est abstenu de participer aux délibérations et de voter sur ce point.]

Il est proposé par Marie LeBlanc

Et résolu,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles devienne membre du Centre d'aide aux proches aidants des Basques (CAPAB) en 2018 pour la somme de 100 \$;

Que : le Conseil municipal autorise l'utilisation d'une partie du petit quai (quai éperon), incluant le gazébo qui y est présent, pour tenir la 1^{ère} édition du Marathon de la création de Trois-Pistoles les 26 et 27 juillet 2018; cet événement est organisé par l'entreprise Mars elle danse (Soraïda Caron) et est parrainé par Les Amis de l'art de Trois-Pistoles inc.;

Que : le Conseil verse une aide financière de 2 000 \$ à la Chambre de commerce de Trois-Pistoles pour la tenue de ses activités en 2018;

Que : le Conseil autorise la tenue de l'activité Opti-Vélo dans une portion de ses rues le 16 juin 2018 (ou le lendemain en cas de pluie), selon un tracé et un horaire que le Club Optimiste de Trois-Pistoles aura soumis préalablement à la Sûreté du Québec.

Que : le Conseil fasse un don de 500 \$ à la Corporation du patrimoine et du tourisme religieux des Trois-Pistoles (organisme parrain) pour la tenue de la Fête nationale cette année à Trois-Pistoles;

Que : le Conseil commandite la tenue d'un vin d'honneur le 24 novembre 2018 (200 \$) dans le cadre du 50^e anniversaire de l'Association de chasse et pêche des Basques de Trois-Pistoles inc.

ADOPTÉE

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont porté sur :

- Le Festival des Isles de Trois-Pistoles;
- L'état d'avancement du projet hôtelier près de la route 132;
- La sécurité et la limite de vitesse dans les rues de la Ville;
- Le marquage de l'interdiction de stationner au coin de certaines rues.

13 588

20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Marie LeBlanc

Et résolu à l'unanimité,

Que : la séance soit levée. Il est 20 h 10.

ADOPTÉE

Jean Pierre Rioux
Maire

Benoit Rheault
Greffier